
POLITIQUE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Ville de
Saint-Sauveur



Rédigée par le Réseau BIBLIO des Laurentides en
collaboration avec la responsable de la bibliothèque



Adoptée le 21 mars 2022
Résolution 2022-03-180

Préambule

But et cadre législatif de la politique

La présente politique a pour but d'établir les balises de la gestion et du développement des collections de la bibliothèque de Saint-Sauveur, en tenant compte des besoins connus ou présumés de sa clientèle actuelle ou potentielle, et ce, dans le respect des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

Elle a pour objectifs :

- De brosser le portrait de la clientèle visée de la bibliothèque ainsi que de la bibliothèque elle-même;
- De guider le personnel de la bibliothèque dans la sélection, l'acquisition, l'évaluation, l'élagage et l'inventaire des documents constituant les collections;
- D'informer les autorités politiques et administratives, la clientèle et les fournisseurs des critères de sélection des documents, des principes et du cadre sur lequel la bibliothèque s'appuie et du processus de réflexion que sous-tendent la gestion et le développement de collections cohérentes et équilibrées.

La bibliothèque de Saint-Sauveur respecte la législation en vigueur au Québec et au Canada en matière d'acquisition de documents, notamment :

- La **Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre** (RLRQ, chapitre D-8.1) et le **Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées** (chapitre D-8.1, r. 1);
- La **Loi sur le droit d'auteur** (L.R.C. [1985], chapitre C-42).

Définitions^a

Dans le cadre de la présente politique, les termes suivants sont compris selon les définitions ci-après données :

Acquisition : Entrée à la bibliothèque de documents par achat, échange ou don.

Bibliothèque affiliée : Bibliothèque servant une municipalité de moins de 5 000 habitants et ayant conclu une entente avec un Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), aussi dénommé Réseau BIBLIO.

Bibliothèque autonome : Bibliothèque servant une municipalité de plus de 5 000 habitants, non affiliée à un Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), ou Réseau BIBLIO, mais pouvant y être associée en vertu d'une entente de service.

Collections : Regroupements de documents possédés par la bibliothèque et réunis selon des critères thématiques ou physiques.

Collection locale : Ensemble des documents imprimés acquis par la bibliothèque.

Collection déposée : Ensemble de documents imprimés acquis par un Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), ou Réseau BIBLIO, et prêtés à une bibliothèque pour une période déterminée.

Collection régionale : Ensemble des documents imprimés acquis par un Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), ou Réseau BIBLIO, et mis à la disposition de ses bibliothèques membres pour le prêt.

Documents : Écrits ou objets de toute nature et sur tout support (ouvrage imprimé, document audiovisuel, ressource électronique) pouvant être empruntés à la bibliothèque, sur place ou à distance.

Élagage : Action de se départir de documents.

Évaluation : Appréciation de la pertinence de retirer ou de conserver un ou des documents dans les collections.

Sélection : Décision d'intégrer un ou des documents aux collections de la bibliothèque.

Traitement documentaire : Ensemble d'actions qui rendent un document disponible au prêt (catalogage, classification, reliure, etc.).

^a Définitions inspirées des dictionnaires *Usito* et *Antidote* et du *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française.

Mission et champs d'intervention

Mission

La bibliothèque de Saint-Sauveur fait sienne la mission énoncée dans les **Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019**, elle-même inspirée du **Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique** (1994) :

La bibliothèque publique offre des services, des ressources et des documents libres de censure, de tous types et sur tous supports à toute la communauté où elle est établie, sans exception, dans le but de répondre à leurs besoins en matière d'information, de connaissance, de culture, d'éducation et d'alphabétisation.

La clientèle est au cœur des préoccupations du personnel de la bibliothèque, et en inspire les actions et les services.

Champs d'intervention

En tant que lieu qui « [contribue] au bien-être et à la qualité de vie des citoyens, [favorise] le rassemblement et la cohésion sociale, [embellit] l'environnement et le cadre de vie, et enfin, [participe] à la prospérité économique de la communauté » (Ville de Saint-Sauveur, p. 6), la bibliothèque est partie prenante de la **Politique culturelle de la Ville de Saint-Sauveur** adoptée en 2016.

Parmi les actions projetées par la Ville pour améliorer l'accessibilité à la culture et la vitalité culturelle à long terme se trouvent l'agrandissement et la modernisation de la bibliothèque de Saint-Sauveur (Ville de Saint-Sauveur, 2016, p. 20).

La bibliothèque de Saint-Sauveur, qui se décrit également comme « un lieu de rassemblement animé qui présente des activités et des services variés à ses abonnés » (Ville de Saint-Sauveur, 2022), est par ailleurs toute désignée pour atteindre plusieurs des objectifs de la **Politique des Familles et des Aînés 2020-2024** adoptée par la Ville de Saint-Sauveur, notamment « offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et des aînés » et « briser l'isolement des aînés » (MRC des Pays-d'en-Haut, 2019, p. 4).

Enfin, la bibliothèque de Saint-Sauveur, en adéquation avec sa mission d'éducation, représente une institution de choix pour favoriser l'atteinte de l'objectif 7 du **Plan d'action en environnement 2021-2023** de la Ville, soit « favoriser l'adoption de comportements écoresponsables » (Ville de Saint-Sauveur, 2019-2020, p. 8).

Principes et liberté intellectuelle

La bibliothèque de Saint-Sauveur souscrit aux principes fondateurs énoncés dans les déclarations, chartes et manifestes suivants :

- La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (1948), notamment : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et

celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » (article 19);

- La **Charte des droits et libertés de la personne du Québec** (1976), notamment : « Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association. [...] Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi » (articles 3 et 44);
- La **Charte canadienne des droits et libertés** (1982), notamment : « Chacun a les libertés fondamentales suivantes : [...] b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication » (article 2);
- La **Charte des droits du lecteur** (1976) adoptée par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), l'Association des bibliothécaires du Québec (QLA) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ);
- Le **Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique** (1994), notamment : « Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales » (p. 1);
- La **Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle** (2002) de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), notamment : « Partout dans le monde, le respect de la liberté intellectuelle est pour les bibliothèques et les professions de l'information un devoir absolu, explicite dans les codes déontologiques, effectif dans la pratique » (p. 1);
- La **Déclaration des bibliothèques québécoises**, notamment : « Par un développement de collections sans censure, qui favorise la liberté intellectuelle, la bibliothèque contribue au développement de la culture générale » (p. 2).

En foi de quoi, la bibliothèque de Saint-Sauveur s'engage à rejeter la censure et à constituer des collections qui proposent différents points de vue sur la plus grande variété possible de sujets d'intérêt local, régional, national et international, pourvu que les documents qui les composent soient exempts de propagande.

Pour autant, le fait d'ajouter un document aux collections ne signifie pas que la bibliothèque de Saint-Sauveur prend position sur son contenu ou l'approuve.

Par ailleurs, la bibliothèque de Saint-Sauveur n'est pas responsable de l'usage des documents prêtés. La responsabilité du choix des documents empruntés revient aux individus. Les parents ou les tuteurs sont quant à eux responsables des documents empruntés par leurs enfants.

Enfin, lors de visites de classes ou de garderies, la responsabilité de l'emprunt des livres par les enfants revient au professeur, à l'éducateur ou à l'accompagnateur et n'est pas du ressort du personnel de la bibliothèque.

Application et révision de la politique

La présente politique de gestion et de développement des collections a été rédigée par une bibliothécaire professionnelle du Réseau BIBLIO des Laurentides en collaboration avec la responsable de la bibliothèque de Saint-Sauveur.

Elle a été approuvée par le conseil municipal de Saint-Sauveur le 21 mars 2022 et est dès lors appliquée par tout le personnel de la bibliothèque. Elle est conservée au Service du greffe de la Ville de Saint-Sauveur.

La politique sera révisée et mise à jour au minimum aux cinq (5) ans afin de refléter les besoins changeants de la population servie. Une révision partielle en sera faite au besoin.

Profil de la ville et portrait de la clientèle

La ville de Saint-Sauveur, située dans la région administrative des Laurentides, occupe un territoire de 50,13 km² au cœur de la municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut.

Comptant de nombreux lacs et montagnes, elle est reconnue comme un centre de villégiature d'importance au Québec. Ses festivals annuels ainsi que les multiples galeries d'art, boutiques et restaurants de sa rue principale en font également un pôle culturel et commercial régional^b.

On trouve à Saint-Sauveur l'École primaire de Saint-Sauveur comprenant deux pavillons, Marie-Rose pour le premier cycle et de La Vallée pour les deuxième et troisième cycles, deux centres de la petite enfance (CPE), de la Vallée et Main dans la Main, plusieurs garderies en milieu familial, une maison des jeunes et le centre local de services communautaires (CLSC) de Saint-Sauveur.

En vertu d'une entente officielle entre la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Piedmont, la bibliothèque de Saint-Sauveur sert également la population de Piedmont.

Une population en croissance

Selon le Recensement de la population de 2021 (Statistique Canada, 2022), Saint-Sauveur compte 11 580 habitants, et Piedmont 3 476, pour un total de 15 056 habitants.

La population de Saint-Sauveur a augmenté de 13,2 % entre 2016 et 2021, tandis que celle de Piedmont a progressé de 17,8 %. Ces variations à la hausse sont supérieures à celles observées pour l'ensemble du Québec pour la même période, soit 4,1 %, de même que pour la région administrative des Laurentides, soit 7,9 % (Statistique Canada, 2022).

Un âge médian élevé

L'âge médian de la population de Saint-Sauveur s'élève à 56,8 ans, celui de Piedmont à 55,6 ans. En comparaison, l'âge médian au Québec est de 42,5 ans.

Seuls 10,1 % (Saint-Sauveur) et 9,3 % (Piedmont) de la population est âgée de 14 ans et moins (Statistique Canada, 2017).

Une majorité de francophones

La langue parlée le plus souvent à la maison à Saint-Sauveur et à Piedmont est le français, respectivement à 89,6 % et 90,8 %. La deuxième langue le plus souvent parlée à la maison pour les deux municipalités est l'anglais, à 7,8 % et 6,4 % (Statistique Canada, 2017).

^b Informations tirées du site Internet de la MRC des Pays-d'en-Haut : <https://lespaysdenhaut.com/municipalite/saint-sauveur/>

Un revenu des ménages dans la moyenne

Le revenu total médian des ménages en 2015 était de 59 285 \$ pour Saint-Sauveur et de 63 565 \$ pour Piedmont, alors qu'il atteignait 59 822 \$ dans l'ensemble du Québec (Statistique Canada, 2017).

Malgré un revenu médian des ménages relativement élevé, 56,5 % des ménages sauverois et 52 % des ménages piedmontais avaient néanmoins un revenu inférieur à 40 000 \$ en 2015 (Statistique Canada, 2017).

Un taux de diplomation postsecondaire relativement élevé

En 2015, 63,9 % des Sauverois et 68,7 % des Piedmontais possédaient au moins un diplôme d'études postsecondaires, contre 58,6 % pour l'ensemble des Québécois.

Quelque 14,5 % des habitants de Saint-Sauveur et 17 % des habitants de Piedmont avaient un baccalauréat (Statistique Canada, 2017).

Portrait de la bibliothèque

Les usagers

La bibliothèque de Saint-Sauveur comptait 2 597 usagers inscrits en 2019^c, ce qui représente un taux d'abonnement de 18,6 %. À titre comparatif, le taux moyen d'abonnement pour l'ensemble du Québec se situait à 32,4 % pour la même année (MCC, 2019).

Les usagers de la bibliothèque de Saint-Sauveur sont répartis comme suit :

Catégorie d'usagers	Usagers inscrits (nombre)	Usagers inscrits (pourcentage)
Adultes	2 122	81,7 %
Enfants	472	18,2 %
Institutions	3	0,1 %
Total	2 597	100,0 %

Les collections

Répartition

La bibliothèque de Saint-Sauveur consacre la grande majorité de ses budgets à l'achat de livres et de périodiques imprimés et, dans une moindre mesure, de livres audio.

En date du 31 décembre 2021, elle possédait 36 190 documents répartis dans les collections et catégories suivantes^d :

Collections	Pourcentage des collections	Catégories documentaires	Pourcentage des collections
Adultes	69,9 %	Livres imprimés (voir tableau p. 12)	67,3 %
		Livres audio	0,3 %
		Périodiques	2,3 %
Jeunes	30,1 %	Livres imprimés (voir tableau p. 12)	29,8 %
		Périodiques	0,3 %

^c Date des plus récentes données recueillies dans le cadre de l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Québec menée par le ministère de la Culture et des Communications.

^d Pour la liste détaillée des documents acquis, se rapporter à l'[annexe A](#).

Langues

Les collections de la bibliothèque de Saint-Sauveur sont principalement composées d'œuvres de langue française.

Néanmoins, étant donné le taux de bilinguisme élevé de la clientèle, une collection de livres de langue anglaise est acquise par la bibliothèque, qui y consacre environ 15 % de son budget annuel d'acquisition.

Livres imprimés

L'objectif de la bibliothèque de Saint-Sauveur est de posséder 2,5 livres imprimés par habitant, de manière à atteindre le niveau de service « base » déterminé dans les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019*. Atteindre les niveaux « bon » ou « excellent », respectivement de 4 et 5 livres imprimés par habitant, est impossible dans le bâtiment actuel.

En date du 31 décembre 2021, la bibliothèque de Saint-Sauveur possédait 35 127 livres imprimés, pour un ratio de 2,3 livres par habitant, répartis comme suit :

Catégories de livres imprimés	Nombre de titres (anglais et français)	Répartition <i>actuelle</i> de la collection	Répartition <i>visée</i> de la collection
Collections pour les adultes			
Romans	13 634	38,8 %	35,0 %
Documentaires	9 809	27,9 %	30,0 %
Bandes dessinées et mangas	918	2,6 %	5,0 %
Total	24 361	69,3 %	70,0 %
Collections pour les jeunes			
Albums	3 686	10,5 %	10,0 %
Bandes dessinées et mangas	2 307	6,6 %	7,0 %
Romans	2 571	7,3 %	7,0 %
Documentaires	2 202	6,3 %	6,0 %
Total	10 766	30,7 %	30,0 %
Total général	35 127	100,0 %	100,0 %

Ressources numériques

La bibliothèque de Saint-Sauveur est associée au Réseau BIBLIO des Laurentides (RBL).

En tant que bibliothèque autonome, elle ne reçoit pas de collection déposée du RBL. Elle profite cependant des ressources numériques en français et en anglais acquises par le RBL et mises à la disposition de ses membres sur le site Ma BIBLIO à moi (mabiblioamoi.ca)^e, notamment des :

- Livres numériques;
- Livres audionumériques;
- Revues numériques, dont *Protégez-Vous*;
- Cours en ligne de la plateforme Toutapprendre;
- Ressources de développement de carrière du répertoire Web Carrière;
- Documents historiques et généalogiques québécois de Généalogie Québec.

Prêts entre bibliothèques

La bibliothèque de Saint-Sauveur profite également du service de prêts entre bibliothèques (PEB) du Réseau BIBLIO des Laurentides (RBL).

Le service de PEB permet de répondre aux demandes particulières des usagers qui ne correspondent pas aux critères de sélection et d'acquisition de la politique de gestion et de développement des collections. Il donne notamment accès aux dizaines de milliers de documents de la collection régionale du RBL et de ses bibliothèques membres de même qu'à ceux des bibliothèques participant au réseau de PEB automatisé du Catalogue des bibliothèques du Québec, incluant Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Une demande pour un titre particulier sera toujours évaluée selon la politique de gestion et de développement des collections et, si son acquisition ne cadre pas avec les principes et les critères qui y sont énoncés, le service de PEB du RBL sera mis à contribution.

^e Pour cette raison, la gestion et le développement de cette partie des collections ne sont pas abordés dans la présente politique.

Sélection et acquisition

Responsabilité

La gestion et le développement des collections sont assurés par la responsable de la bibliothèque de Saint-Sauveur, assistée de son personnel au besoin. S'il y a lieu, c'est elle qui justifie le choix de documents auprès de la clientèle.

Dans tous les cas, la responsable de la bibliothèque s'appuie sur la présente politique, dont la responsabilité ultime relève de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Saint-Sauveur.

Critères généraux de sélection et d'exclusion

Critères de sélection

Les critères suivants sont pris en considération dans le choix des documents intégrant les collections de la bibliothèque de Saint-Sauveur :

- Pertinence par rapport aux besoins et aux champs d'intérêt connus ou présumés de la clientèle;
- Variété des sujets;
- Spécificité et originalité par rapport aux collections existantes;
- Justesse, authenticité et valeur permanente du contenu;
- Qualité de la langue;
- Impartialité dans la présentation des informations;
- Actualité du sujet;
- Obtention de prix, de distinctions et de reconnaissances diverses;
- Importance et autorité de l'auteur, du créateur, de l'illustrateur, de l'éditeur, du producteur ou de la collection;
- Qualité et attrait de la présentation, facilité d'utilisation ou de consultation, durée de vie estimée, format, qualité de la production, etc.;
- Coût d'acquisition;
- Disponibilité et accessibilité dans la région.

Date de parution

Les ouvrages de la production courante (deux [2] ans et moins depuis la date de parution) sont privilégiés.

Exemplaires

La bibliothèque de Saint-Sauveur privilégie la diversité des titres. Elle n'acquiert ainsi qu'un exemplaire des titres sélectionnés, à l'exception des livres à succès (*best-sellers*) et des ouvrages québécois d'auteurs renommés ou populaires, qui pourront être achetés en deux (2) exemplaires ou plus.

Par ailleurs, un exemplaire supplémentaire d'un titre peut être acquis s'il fait l'objet de plusieurs réservations (après environ 10 ou 12 réservations).

Ouvrages locaux et régionaux

Les ouvrages publiés par des auteurs de Saint-Sauveur, de Piedmont ou de la région des Laurentides, ou qui les ont pour sujet, font l'objet d'une discrimination positive, pourvu qu'ils répondent aux besoins connus ou présumés de la clientèle, ou correspondent à ses champs d'intérêt, et qu'ils soient de bonne qualité.

Ouvrages québécois

Chaque année, la bibliothèque de Saint-Sauveur présente une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de ses programmes d'aide au développement et à l'enrichissement des collections.

Le coût d'achat des ouvrages québécois étant largement subventionné par le MCC, la bibliothèque de Saint-Sauveur en privilégie l'acquisition, pourvu qu'ils répondent aux besoins connus ou présumés de la clientèle, ou correspondent à ses champs d'intérêt, et qu'ils soient de bonne qualité.

Critères d'exclusion

La bibliothèque de Saint-Sauveur n'acquiert pas les documents suivants :

- Les documents audiovisuels, à moins qu'il ne s'agisse de documents d'accompagnement et à l'exception du livre audio sur disque compact;
- Les documents contenant de nombreuses informations pratiques non adaptées à la réalité québécoise (par exemple, jardinage, programmes d'études, etc.);
- Les documents de propagande commerciale, religieuse ou politique dont le but premier est de vendre un produit ou une idée, et non d'informer;
- Les ouvrages imprimés dont le papier, la reliure ou les illustrations sont de mauvaise qualité;
- Les ouvrages dont la seule raison d'être est l'exploitation indue de la violence, de la sexualité ou du sensationnalisme définie selon les normes contemporaines;
- Les documents véhiculant des préjugés ou un contenu discriminatoire (par exemple, raciste, sexiste, homophobe, etc.), vulgaire ou haineux;
- Les ouvrages contrevenant aux lois en vigueur, ou au contenu pornographique ou obscène, au sens défini dans le *Code criminel*;
- Les ouvrages se prêtant difficilement à une utilisation en bibliothèque (par exemple, livres de jeux, mots croisés, albums à colorier, tests psychologiques, formats posant des problèmes de rangement, livres exclusivement en tissu, etc.);
- Les manuels scolaires, sauf s'il n'y a pas d'équivalent sur le sujet et qu'ils sont pertinents pour le grand public;
- Les tomes ou volumes de séries en cours dont l'intérêt de la clientèle s'avère limité.

Plaintes et demandes de retrait

La bibliothèque de Saint-Sauveur convient que, malgré la mise en application de la présente politique, certains documents peuvent porter à controverse ou à débat. Elle invite donc les usagers à faire part de leurs commentaires à son personnel.

Cependant, aucun document ne sera retiré des collections sans qu'une demande écrite formelle de révision ne soit présentée. À la réception du formulaire prévu à cet effet, la responsable de la bibliothèque analyse le document faisant l'objet de la plainte, aidée si nécessaire par des ressources compétentes. Elle communique sa décision à la personne ayant formulé la demande de révision dans les meilleurs délais possible, puis en informe son supérieur immédiat.

Par ailleurs, aucun document ne sera retiré des collections de la bibliothèque à la demande d'un groupe de visiteurs (par exemple, classes, garderies), et ce, même de façon temporaire.

Outils de sélection

Librairies

La bibliothèque de Saint-Sauveur privilégie les listes de choix envoyées directement aux librairies. La responsable de la bibliothèque fait aussi quelques visites en salle d'exposition au cours de l'année, surtout pour développer la collection pour les jeunes et boucler les budgets en fin d'exercice financier.

Sources spécialisées et grand public

La responsable de la bibliothèque consulte des revues spécialisées (par exemple, *Les Libraires*), des quotidiens (par exemple, *Le Journal de Montréal*, *La Presse*, *Le Devoir*), des sites Internet d'éditeurs ou de spécialistes (par exemple, Sophie lit, Communication-Jeunesse, Les libraires) et considère certaines émissions radiophoniques et télévisées (par exemple, *Tout le monde en parle*, *Salut Bonjour*, *Plus on est de fous, plus on lit*). Elle visite aussi à l'occasion le Salon du livre de Montréal^f.

Suggestions d'achat de la clientèle

La bibliothèque de Saint-Sauveur collige les suggestions d'achat de sa clientèle dans un cahier de suggestions. Elle les reçoit également par courriel. La plupart des suggestions se transforment en achats, pourvu que les titres suggérés soient récents (publication au cours des deux [2] dernières années), qu'ils respectent les principes et critères de la politique de gestion et de développement des collections et que le budget le permette.

Les suggestions non retenues pourront faire l'objet d'une demande de prêt entre bibliothèques.

^f Cette liste n'est pas exhaustive.

Biblio-Santé

La bibliothèque de Saint-Sauveur a adopté le programme Biblio-Santé coordonné par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ). Biblio-Santé consiste en « une série de 15 cahiers thématiques qui proposent des ressources de qualité en lien avec des maladies et sujets touchant les usagers du système de santé et leurs proches » (Biblio-Santé, s. d.).

Les titres de ce programme sont donc acquis et inclus dans les collections lors des révisions périodiques qui en sont faites par l'ABPQ.

Modes d'acquisition

Achats

Les acquisitions de la bibliothèque de Saint-Sauveur sont essentiellement des achats faits dans des librairies agréées par l'État, dans le respect de la **Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre** et du **Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées**, qui prévoient entre autres qu'une bibliothèque doit faire ses achats de livres dans un minimum de trois (3) librairies agréées de sa région administrative. Les autres types de documents acquis par la bibliothèque ne sont pas soumis à cette réglementation.

Saint-Sauveur faisant partie de la région administrative des Laurentides, la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville désigne pour chaque exercice financier des librairies agréées de cette région parmi lesquelles le budget d'acquisition de livres imprimés de la bibliothèque est réparti.

Les librairies Renaud-Bray de Saint-Jérôme, L'Arlequin de Saint-Sauveur et Carcajou de Rosemère sont privilégiées, mais toute autre librairie agréée des Laurentides pourrait être considérée.

Dons

La bibliothèque de Saint-Sauveur n'accepte plus les dons de documents en raison du temps considérable requis pour trier le grand volume reçu par le passé. La vente annuelle de livres est par le fait même abolie.

Traitement documentaire

Traitement intellectuel

Tous les documents acquis par la bibliothèque de Saint-Sauveur sont traités intellectuellement (description, indexation) selon les normes du Réseau BIBLIO des Laurentides, enregistrés dans sa base de données et intégrés à son catalogue, rendu disponible sur le site Internet Ma BIBLIO à moi (mabiblioamoi.ca).

Traitement physique

Tous les documents acquis sont étiquetés au nom de la bibliothèque et portent une cote et un code à barres. Environ 95 % des livres imprimés sont recouverts d'un protecteur en plastique souple ou rigide (pour les plus propices à un haut taux de circulation). Les livres abîmés que la bibliothèque souhaite conserver sont reliés. Autrement, les documents ne sont pas réparés, sauf les bandes dessinées pour les jeunes.

Cadre d'évaluation et d'élagage des collections

Objectifs de l'évaluation et de l'élagage

Selon les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019*, l'évaluation et l'élagage des collections ont pour but de « maintenir une collection de qualité qui répond aux besoins actuels et anticipés de la communauté » (p. 62).

Plus précisément, en se dotant d'un cadre pour évaluer et élaguer les documents de ses collections, la bibliothèque de Saint-Sauveur a pour objectifs de :

- Maintenir l'équilibre, la diversité, la vitalité et l'attrait de ses collections ;
- Accroître la circulation de ses documents en facilitant la mise en valeur, le repérage et l'accès ;
- Conserver des collections dont l'information est à jour.

Fréquence d'évaluation des collections

La bibliothèque de Saint-Sauveur vise un taux de rafraîchissement, ou de renouvellement, annuel de ses collections de 7 %, ce qui correspond au niveau de service « base » déterminé dans les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019*.

Pour y arriver, la responsable de la bibliothèque, assistée du personnel, évalue les collections en fonction du plan suivant :

Étape	Catégorie documentaire
An 1	Romans pour les adultes
An 2	Collections pour les jeunes
An 3	Documentaires pour les adultes
An 4	<i>Inventaire complet</i>

Guide d'élagage

Parmi les outils employés pour l'élagage, les plus courants sont le passage en revue des documents sur les rayons et l'analyse des statistiques de prêt.

De façon générale, les documents de plus de dix (10) ans ou qui n'ont pas été empruntés depuis cinq (5) ans sont élagués, à moins qu'il ne s'agisse d'œuvres d'auteurs populaires, de classiques ou d'ouvrages de référence, auquel cas ils pourront être déplacés vers la réserve.

Chaque document retiré est analysé afin de déterminer s'il sera racheté dans sa version actuelle, remplacé par un équivalent ou élagué définitivement. Dans le cas des séries ou des ouvrages en plusieurs tomes, l'analyse tient compte de l'ensemble des documents qui les composent.

La responsable et le personnel de la bibliothèque suivent ces lignes directrices, en respectant les critères de sélection et d'exclusion de la présente politique en cas de rachat :

- Remplacement des documents incontournables qui sont en mauvais état (usés ou malpropres) et qui ne peuvent être restaurés par la reliure;
- Retrait des documents soulignés ou annotés et remplacement au besoin;
- Remplacement des documents dont la bibliothèque possède une édition plus récente;
- Rajeunissement de certains classiques par une édition plus récente ou un exemplaire neuf;
- Retrait des documentaires dont l'information n'est plus à jour ou dont le sujet est adéquatement couvert par des titres plus récents;
- Retrait des exemplaires multiples de titres devenus moins populaires;
- Retrait des œuvres de fiction ne présentant plus d'intérêt pour la clientèle;
- Retrait de titres moins populaires accessibles par le prêt entre bibliothèques.

L'élagage des périodiques, quant à lui, se fait en fonction d'un calendrier de conservation basé sur l'actualité de leur contenu (par exemple, les revues consacrées à l'histoire seront conservées plus longtemps que celles sur les tendances en mode).

Inventaire

L'inventaire fait également partie du processus d'évaluation des collections. Il est planifié tous les quatre (4) ans, à la fin du plan triennal d'élagage. Pendant une année d'inventaire, aucun élagage systématique n'est fait. Le processus d'élagage reprend l'année suivante.

L'inventaire des collections permet entre autres de :

- Mettre à jour le catalogue;
- S'assurer de la présence effective des documents recensés au catalogue;
- Compléter les séries;
- Repérer des documents déclarés manquants (classement erroné, cote de classification différente de celle du catalogue, etc.).

Disposition des documents élagués

Les documents élagués sont recyclés si l'information n'est plus à jour ou si leur état physique n'en permet pas la réutilisation.

Dans le cas contraire, la plupart des ouvrages sont donnés à Lu et relu, la librairie d'occasion de l'Association des auteurs des Laurentides. Le reste des livres sont offerts gratuitement dans un présentoir de la bibliothèque et dans la microbibliothèque de la Ville (livres jeunesse en majorité).

ANNEXES

Annexe A : Critères de sélection et d'exclusion par catégorie documentaire

Collections pour les adultes

Critères généraux

- Les éditions intégrales (c'est-à-dire rassemblant plusieurs ouvrages) peuvent être acquises en fonction de la demande;
- Les éditions revues ou augmentées et les nouvelles versions peuvent être acquises si les changements apportés enrichissent notablement l'ouvrage;
- Les rééditions et les réimpressions ne sont pas acquises, sauf dans le cas de classiques dont la précédente parution remonte à de nombreuses années;
- Les éditions résumées ne sont pas acquises, sauf dans le cas de versions abrégées de classiques destinées à rejoindre un public différent;
- Les livres qui comprennent un ou des documents d'accompagnement (par exemple, CD, cartes géographiques, patrons, etc.) sont rarement acquis;
- Le format de poche est rejeté, sauf dans le cas où il remplace un exemplaire en grand format qui a beaucoup circulé ou qui n'est plus disponible sur le marché.

Romans et œuvres de fiction

- La majorité des succès de librairie (*best-sellers*) de la production courante sont acquis;
- Tous les genres littéraires sont acquis : œuvres historiques, fantastiques, policiers, biographiques, psychologiques, sociopolitiques. L'humour, la satire, le mystère, l'aventure, l'amour et l'érotisme ont aussi leur place au sein des collections^g.
- Les succès de librairie (*best-sellers*) en gros caractères sont acquis^h;
- Les grands classiques sont rarement acquis puisqu'ils sont facilement accessibles par le service de prêt entre bibliothèques du Réseau BIBLIO des Laurentides.

Bandes dessinées et mangas

- L'acquisition des bandes dessinées et des mangas suit les mêmes critères de sélection que les autres œuvres de fiction.

^g Cette liste n'est pas exhaustive.

^h Les usagers de la bibliothèque ont également accès à la collection de documents en gros caractères du Réseau BIBLIO des Laurentides par le service de prêt entre bibliothèques.

- Étant donné la prédominance de l'image, certains éléments peuvent faire l'objet de plus d'attention lors de la sélection, par exemple :
 - La violence : caractère de ce qui est emporté, agressif, brutal et véhément.
À noter : La violence n'est pas un critère d'exclusion absolu. En effet, plusieurs bandes dessinées ou mangas à caractère historique, par exemple, présentent des combats, des guerres, qui sont violents par essence. Tout est dans la façon de présenter la violence. Son utilisation gratuite et inutile est à surveiller.
 - La perversion : accomplir par plaisir et par méchanceté des actes immoraux et cruels.
 - La vulgaritéⁱ : caractère de ce qui est grossier.
 - L'obscénité : « est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles ou de l'un ou plusieurs des objets sexuels suivants : le crime, l'horreur, la cruauté et la violence » (L.R. [1985], chapitre C-46, article 163 [8]).
À noter : L'on ne peut juger une bande dessinée ou un manga obscène, violent, pervers ou vulgaire que si l'exploitation d'un de ces éléments en constitue un thème principal. Dans le doute, des sources expertes en bandes dessinées et en mangas adultes seront consultées.

Documentaires^j

Une attention particulière est portée aux documentaires grand public d'auteurs saouvois, piedmontais, laurentiens et québécois.

000 Généralités

Informatique

- Les documents sur ce sujet ne sont plus acquis par la bibliothèque de Saint-Sauveur étant donné qu'ils deviennent rapidement désuets et que de l'information est facilement repérable sur Internet.

Bibliothéconomie

- Les documents sur ce sujet ne sont plus acquis par la bibliothèque de Saint-Sauveur, qui peut notamment compter sur la collection de bibliothéconomie de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, accessible en ligne et en prêt entre bibliothèques. Les formations sont également privilégiées.

100 Philosophie, parapsychologie et occultisme, psychologie

Philosophie

- Les documents représentant les grands courants philosophiques anciens et contemporains sont acquis.

Astrologie et phénomènes paranormaux

- Quelques documents portant sur l'ésotérisme et les phénomènes paranormaux sont acquis sur la base de suggestions d'achat^k.

ⁱ Définitions inspirées du dictionnaire *Larousse*.

^j Les documentaires sont classés selon la classification décimale de Dewey (CDD).

^k Les suggestions d'achat rejetées pourront être demandées en prêt entre bibliothèques.

- Les parutions annuelles d'astrologie peuvent être acquises en fonction des budgets disponibles.

Psychologie

- Les ouvrages de vulgarisation sont acquis, qu'ils traitent de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, de la famille et du couple, de la psychologie du deuil, de la réalisation de soi, du stress, etc.
- Quelques classiques de la psychanalyse sont également achetés pourvu qu'il s'agisse également d'ouvrages de vulgarisation.

200 Religions

- Les livres sélectionnés traitent des principales religions du monde, de l'histoire des religions, de la théologie, des différentes croyances et pratiques religieuses, de mythologie ou de vie spirituelle.
- Les ouvrages considérés comme tendancieux (qui tentent d'imposer une opinion) sont exclus de la sélection.

300 Sciences sociales

Les essais sont acquis au même titre que les documentaires traditionnels.

Politique

- Les documents sélectionnés reflètent les différents courants politiques, les systèmes politiques des États près de la réalité occidentale et les différentes institutions gouvernementales fédérales, provinciales et internationales.
- Les collections visent à permettre aux usagers de connaître les différentes formes de gouvernement ou de s'en faire une opinion.

Économie et affaires

- Les ouvrages pratiques, les guides ou les analyses sur des sujets tels les investissements, la Bourse, la monnaie, les banques, les transactions immobilières, la gestion des finances personnelles, etc., sont acquis.
- Les livres qui reflètent les réalités québécoise et canadienne sont privilégiés.

Droit

- Les documents sélectionnés, des ouvrages de vulgarisation, concernent les réalités québécoise ou canadienne avant tout.
- Une collection de base d'ouvrages généraux peut être acquise et demeurer en référence. Toutefois, comme les versions à jour de la plupart de ces documents (*Code civil*, *Code de la sécurité routière du Québec*, lois du Québec, etc.) sont disponibles sur Internet, il n'est plus nécessaire de tous les conserver en bibliothèque.

Environnement et développement durable

- Les ouvrages généraux d'éducation à l'environnement et au développement durable sont acquis.

- Des ouvrages portant sur ces sujets peuvent aussi être acquis afin de soutenir le personnel et les élus de la Ville de Saint-Sauveur, qui se soucie de l'impact de ses décisions sur l'environnement et a adopté un plan d'action en ce sens.

Carrières et professions

- Les guides pratiques sur les différents métiers ou champs d'études sont acquis, hormis les guides annuels.

Sciences sociales et sociologie

- Les livres sur les tendances et les problèmes sociaux actuels de même que sur les sujets pouvant soulever le débat ou la controverse sont acquis.
- Les ouvrages sur la sociologie, la démographie, les relations familiales et les statistiques sont sélectionnés de même que ceux sur les coutumes et le folklore.

400 Langue et linguistique

- Des documents sur le bon usage de la langue écrite ou parlée sont acquis, par exemple des grammaires, des dictionnaires généraux, des dictionnaires d'anglicismes, de synonymes, etc.
- Des méthodes d'apprentissage des langues, avec ou sans matériel d'accompagnement, sont sélectionnées.
- Les langues comme l'anglais, l'italien et l'espagnol sont privilégiées, tout comme les méthodes d'apprentissage de l'anglais pour les francophones.
- L'achat de méthodes d'apprentissage des langues pourra être limité puisque de multiples ressources en ligne sont offertes sur la plateforme Tout apprendre, accessible aux usagers par le site Internet Ma BIBLIO à moi (mabiblioamoi.ca) du Réseau BIBLIO des Laurentides.

500 Sciences de la nature et mathématiques

- Les livres sur les sciences pures ne sont que rarement acquis.
- Les livres sur les sciences de la nature (par exemple, météorologie, catastrophes naturelles, animaux, etc.) et l'astronomie sont sélectionnés en fonction des champs d'intérêt de la clientèle.
- Les ouvrages de vulgarisation sont privilégiés.

600 Technologie (sciences appliquées)

Cette collection couvre les découvertes techniques récentes.

Rénovation, cuisine, jardinage

- Les livres qui tiennent compte de la réalité québécoise sont privilégiés.
- La qualité des photos est à considérer lors de l'acquisition de ces documents.

Santé et médecine

- Les livres de vulgarisation qui mettent l'accent sur la santé et la prévention sont privilégiés, par exemple ceux portant sur la grossesse, l'alimentation, les diètes, les médicaments, les maladies, les premiers soins, etc.
- Les documents spécialisés, qui relèvent davantage des bibliothèques médicales, sont exclus.
- Les titres inclus dans le programme Biblio-Santé sont acquis.

Emploi et entreprise

- Les ouvrages sur la recherche d'emploi ne sont plus acquis, étant la grande quantité d'information offerte sur Internet. Les usagers pourront notamment consulter les ressources numériques disponibles sur le site Ma BIBLIO à moi (mabiblioamoi.ca), répertoriées dans Web Carrière.
- Des ouvrages concernant la finance et la gestion d'entreprise sont acquis.

Sexe et sexualité

- Des documents abordant des questions liées à la sexualité sont acquis, par exemple l'aspect biologique, les orientations sexuelles, les maladies ou infections transmissibles sexuellement, la contraception, etc.

700 Arts, loisirs et sports

Arts

- Quelques ouvrages de base sont acquis pour l'ensemble des disciplines artistiques, par exemple l'architecture, la peinture, la sculpture, le dessin, le design, la gravure, la céramique, les arts appliqués, etc.

Sports

- L'ensemble des disciplines sportives sont couvertes, dans la mesure du possible.
- Des ouvrages sur les Jeux olympiques sont acquis.
- Une attention spéciale est accordée aux sports québécois et canadiens et aux athlètes qui les pratiquent.

Musique, cinéma, photographie, danse et théâtre

- Les moyens d'expression culturelle dans le secteur des arts d'interprétation sont couverts, incluant des documents sur l'histoire de la musique, des groupes rock, etc., des descriptions de ces disciplines et des ouvrages critiques.

800 Littérature

- Les pièces de théâtre, la poésie et les analyses littéraires d'origine québécoise, française, anglaise et américaine sont représentées dans cette catégorie.

900 Géographie, histoire et récits de voyage

- Des documents de géographie générale sont acquis de même que des atlas, choisis pour leur qualité cartographique, renouvelés régulièrement.
- Des guides de voyage, des descriptions de pays et des albums d'illustrations sont aussi achetés en fonction de leur qualité et de l'intérêt de la clientèle.
- Les répertoires d'adresses d'hôtels et de restaurants ne sont que rarement acquis.
- Les récits de voyageurs célèbres, d'expéditions et de voyages scientifiques sont acquis.

920 Biographie et généalogie

Biographie

- Cette catégorie inclut les biographies et les autobiographies ainsi que les albums illustrés sur des personnages connus.
- Une attention particulière est accordée aux biographies de personnalités québécoises et canadiennes.
- Les biographies considérées comme d'intérêt éphémère (par exemple, sur une vedette du moment) sont acquises pourvu qu'elles soient demandées par les usagers.

À noter : Les biographies de personnages politiques et historiques font partie de l'histoire du pays dont ils sont issus.

Généalogie

Compte tenu du coût élevé des documents en généalogie et de son budget restreint, la bibliothèque de Saint-Sauveur n'est pas en mesure de développer une collection locale et renvoie les usagers à la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut. La revue mensuelle de l'organisme est disponible à la bibliothèque.

930 Histoire

- Toutes les époques de l'évolution de l'humanité, pour tous les continents, sont couvertes, dans la mesure du possible.
- Les livres sur l'histoire des Laurentides, du Québec et du Canada sont privilégiés.

Collection pour les adolescents

La collection pour les adolescents comprend des romans, des bandes dessinées et des mangas et des documentaires destinés en premier lieu à cette catégorie d'âge, c'est-à-dire qu'elle est développée en fonction des goûts et des champs d'intérêt des adolescentes et adolescents, afin de leur offrir un éventail de documents auxquels ils s'identifient plus facilement. Leur choix repose sur les mêmes principes et critères que pour l'ensemble des collections.

Les recommandations des sources expertes en littérature pour les adolescents (par exemple, À go, on lit!, Sophie lit, Communication-Jeunesse) peuvent être considérées dans le choix des documents.

Collection pour les jeunes

La collection pour les jeunes comprend des albums, incluant des livres cartonnés, texturés et interactifs (par exemple, avec rabats, animations, tirettes, etc.); des romans, incluant des premières lectures et des gros caractères; des bandes dessinées et des mangas; et des documentaires. Comme cette collection représente une porte d'entrée vers la lecture, une invitation à la découverte et un reflet de la diversité, la variété, la qualité et la popularité sont des règles d'or. Par exemple, les bandes dessinées populaires québécoises sont systématiquement achetées.

Outre les critères généraux de sélection et d'exclusion, les éléments suivants sont considérés :

- Les livres cartonnés ou interactifs sont facilement manipulables et sont solides;
- Le texte est aisément lisible et exempt de fautes;
- Les illustrations sont de qualité;
- La mise en pages est dynamique;
- Les documentaires ont le potentiel de combler des besoins scolaires (par exemple, recherches, travaux, etc.) et sont dotés d'index clairs et accessibles;
- Les livres couvrent des thèmes familiers des enfants, traités en fonction de leur âge;
- Les livres concourent à susciter la créativité et à développer le sens critique des enfants;
- La collection comprend des livres de tous les niveaux de lecture.

Périodiques

La collection de périodiques imprimés comprend une bonne variété de revues et de magazines destinés à tous les groupes d'âge et à tous les niveaux de lecture, complémentaires aux périodiques numériques mis à la disposition des usagers par le Réseau BIBLIO des Laurentides sur le site Ma BIBLIO à moi (mabiblioamoi.ca). Leur choix repose sur les mêmes principes et critères que pour l'ensemble des collections. Par ailleurs, les mêmes critères de choix s'appliquent aux périodiques destinés aux adultes, aux adolescents et aux enfants.

Le renouvellement des abonnements est évalué chaque année.

Publications gouvernementales

La bibliothèque de Saint-Sauveur n'a ni l'espace ni les ressources pour jouer le rôle de dépôt des publications gouvernementales ou municipales. Ces documents, incluant les procès-verbaux des rencontres du conseil municipal, sont accessibles sur les sites Web des gouvernements ou de la Ville de Saint-Sauveur.

Référence

La bibliothèque de Saint-Sauveur ne conserve plus d'ouvrages de référence (par exemple, des dictionnaires, des grammaires, des guides, des textes de lois, etc.) dans une collection consultable uniquement sur place, et les rend plutôt disponibles pour le prêt. Seule exception, le *Code civil*, dont un exemplaire est consultable sur place et l'autre peut être emprunté.

La réputation de l'éditeur reste le critère de choix fondamental de cette catégorie de documents.

Objets divers

La bibliothèque de Saint-Sauveur n'entend pas développer de collection d'objets (par exemple, jeux et jouets, casse-tête, moules à gâteaux, raquettes à neige, etc.) dans un avenir rapproché.

Références

Association des bibliothécaires du Québec. (1976). *Chartes des droits du lecteur*.

<https://cbpq.gc.ca/sites/cbpq.gc.ca/files/fichiers/corporation/Charte.pdf>

Association des bibliothèques publiques du Québec. (s. d.). À propos. <https://bibliosante.ca/fr/apropos.php>

Association des bibliothèques publiques du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Réseau BIBLIO du Québec. (2019). *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*.

https://lignesdirectricesbibloquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf

Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* [annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, c. 11 (R.U.)]. (2021, 1^{er} janvier). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-12.html>

Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Éditeur officiel du Québec. (2021, 31 octobre).

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

IFLA. (2002). *Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle*.

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/40696-declaration-de-glasgow-sur-les-bibliotheques-les-services-d-information-et-la-liberte-intellectuelle.pdf>

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. (2017). *Soutenir la qualité du développement des collections documentaires pour les bibliothèques publiques autonomes. Guide à l'intention des clients-partenaires*.

[https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/programmes/Guide_accompagnement_CP-BPA-VF .pdf](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/programmes/Guide_accompagnement_CP-BPA-VF.pdf)

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (2019). Statistiques des bibliothèques publiques du Québec. <http://banq.qc.ca/statbib>

MRC des Pays-d'en-Haut. (2019). *Politique des Familles et des Aînés 2020-2024*.

<https://www.vss.ca/storage/app/media/loisirs-et-culture/culture-et-communautaire/familles-et-aines/politiquefamainei-us2019pages.pdf>

Nations Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf

Statistique Canada. (2022, 14 février). Saint-Sauveur, V [Subdivision de recensement], Québec et Les Pays-d'en-Haut, MRC [Division de recensement], Québec (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit no 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. (2022, 25 février). (Tableau). *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Diffusé le 9 février 2022.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. (2022, 25 février). (Tableau). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 9 février 2022. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises. (2016). *Déclaration des bibliothèques québécoises*. https://www.abpq.ca/pdf/Declaration_des_bibliotheques_quebecoises.pdf

UNESCO. (1994). *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. https://www.abpq.ca/pdf/Manifeste_UNESCO_sur_les_bibliotheques_publices.pdf

Ville de Saint-Sauveur. (2016). *Politique culturelle de la Ville de Saint-Sauveur*. <https://www.vss.ca/storage/app/media/loisirs-et-culture/culture-et-communaute/culture/COM-Politique-culturelle-Ville-Saint-Sauveur.pdf>

Ville de Saint-Sauveur. (2019-2020). *Plan d'action en environnement 2021-2023*. <https://www.vss.ca/storage/app/media/services-aux-citoyens/informations/environnement/2021-11-10-pae-v21.pdf>

Ville de Saint-Sauveur. (2022, 15 février). *Bibliothèque*. Ville de Saint-Sauveur. <https://www.vss.ca/loisirs-et-culture/culture-et-communaute/bibliotheque>

Remerciements

Un chaleureux merci aux collègues derrière les politiques de développement des collections consultées pour la rédaction de la présente politique, et qui l'ont inspirée :

Bibliothèque Memphrémagog. (2016). *Politique de développement des collections*. <https://www.ville.magog.qc.ca/wp-content/uploads/1970/01/Politique-de-d%C3%A9veloppement-des-collections-Biblioth%C3%A8que-Memphr%C3%A9magog-novembre-2016.pdf>

Service des bibliothèques de Trois-Rivières. (2017). *Politique de développement des collections du Service des bibliothèques de Trois-Rivières*. https://www.v3r.net/Fichiers/politiques-et-plans-d-action/Politique-developpement-des-collections-bibliotheques_v2.pdf

Ville d'Amos. (2021). *Politique de développement des collections bibliothèque municipale d'Amos 2021*. <https://amos.quebec/medias/Politique-de-d%C3%A9v-des-collections-biblioth%C3%A8que.pdf>

Ville de Lorraine. (2018). *Politique de développement des collections pour la bibliothèque de Lorraine 2019-2023*. http://ville.lorraine.qc.ca/client_file/upload/document/Bibliotheque/2019/PolitiqueDeveloppementCollection2018.pdf